

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 82
En exercice : 82
Qui ont pris part à la délibération : 66

**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS**

Date de convocation : 05/10/2021

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 146/2021

OBJET : INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

L'an deux mille vingt et un et le 11 octobre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals les Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Paul BERTHIER a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : (51)

ALBAS
ALBIÈRES
BOUTENAC
CANET D'AUDE

CASCASTEL DES CORBIÈRES
CASTELNAU D'AUDE
COUSTOUGE
DAVEJEAN
ESCALES
FABREZAN
FELINES TERMENES
FERRALS LES CORBIÈRES
FONTCOUVERTE
HOMPS
LAGRASSE
LAIRIÈRE
LANET
LAROQUE DE FA
LEZIGNAN CORBIÈRES

Jean-Claude MONTLAUR
Yvon LACOMBE
Alain MAILHAC
André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
Marcel REVERDY
Didier CASATO
Gilles BARTHES
Paul BERTHIER
Mélinda BORNIA
Michel CAZENEUVE
Isabelle GEA PERIS – Frédéric BERROCAL
Jean-Marie SAURY
Gérard BARTHEZ - Sabine BANCO
Jacques CONTIES
Béatrice BORT
René ORTEGA
Michel BARBAZA
Jean-Marie GALINIÉ
Raymond SPOLI
Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – Dominique JOLIS PAILHIES –
Françoise BAROUSSE – Freddy NOLOT – Catherine FABRESSE
ROCA - Thierry DENARD – Sylvie FUMET – Rémi PENAVALAIRE
Yves KOSINSKI

LUC SUR ORBIEU

MONTBRUN DES CORBIERES	Guy AUDEMARD D'ALANÇON
MOUX	Gérard PIOCH
ORNAISONS	Gilles CASTY
PARAZA	Emile DELPY
QUINTILLAN	André CONTRERAS
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ROUBIA	Geneviève LOPEZ
SAINT ANDRE DE Rgue	Jean-Michel FOLCH – Myriam MIQUEL
SAINT COUAT D'AUDE	David ELIS
SAINT PIERRE DES CHAMPS	Roland QUINCEY
TALAIRAN	Cédric MALRIC
TERMES	Sylvie SEGUY
THEZAN DES CORBIERES	Philippe PUECH
TOURNISSAN	Marilyse RIVIERE
TOUROUZELLE	Serge MARRET
VIGNEVIEILLE	Olivier VERNEDE
VILLEROUGE TERMENES	Michel PONCOT

Étaient absents les représentants des Communes de : (31)

ARGENS-MINERVOIS (Gérard GARCIA) - AURIAC (Bernard SUTRA) - BOUISSE (Philippe LACOMBE) - CAMPLONG D'AUDE (Serge LEPINE) - CONILHAC CORBIERES (Serge BRUNEL) - CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI) - DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE) - JONQUIERES (Jacques PIRAUD) - LAIRIERE (Michel BARBAZA) - LEZIGNAN-CORBIERES (Bérengère LECEA - William COMBES - Guy VIVES - Virginie JULIAN – Thierry CAUMEIL — Valérie COURTOIS - Dominique JOLIS - Sabine FITO - Didier JULIAN - Michel MASUYER) - LUC SUR ORBIEU (Christine MANGOLD) - MASSAC (Jean-Louis GAILLARD) - MONTJOI (Jessica BOSCH) – MONTSERET (Geneviève FABRE) - MOUTHOMET (Christelle HERMAND) – ORNAISONS (Claire CHAOUAT) – PALAIRAC (Daniel LANGLOIS) - QUINTILLAN (André CONTRERAS) – RIBAUTE (Alain COSTE) - SAINT LAURENT DE LA Crisse (Xavier DE VOLONTAT) - SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri RIVIERE) - SALZA (Redha MENNAD) -

Procurations : (15)

Gérard GARCIA, ARGENS-MINERVOIS, à Emile DELPY
Philippe LACOMBE, BOUISSE, à Olivier VERNEDE
Serge LEPINE, CAMPLONG D'AUDE, à André HERNANDEZ
Serge BRUNEL, CONILHAC CORBIERES, à Alain MAILHAC
Jacques PIRAUD, JONQUIERES, à Paul BERTHIER
Bérengère LECEA, LEZIGNAN-CORBIERES, à Jean-Paul PUJOL
Guy VIVES, LEZIGNAN-CORBIERES, à Gérard FORCADA
Dominique JOLIS, LEZIGNAN-CORBIERES, à Dominique JOLIS-PAILHEZ
Sabine FITO, LEZIGNAN-CORBIERES, à Christine BENET
Christine MANGOLD, LUC SUR ORBIEU, à Yves KOSINSKI
Jean-Louis GAILLARD, MASSAC, à Jean-Marie SAURY
Jessica BOSCH, MONTJOI, à Isabelle GEA
Christelle HERMAND, MOUTHOMET, à Raymond SPOLI
Claire CHAOUAT, ORNAISONS, à Gilles CASTY.
André CONTRERAS, Quintillan, à Didier CASATO

Le quorum étant atteint, les points inscrits à l'ordre du jour sont examinés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Electoral ;

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son titre II « des intercommunalités » ;

VU l'Arrêté Préfectoral n° MCDT-BP-INTERCO-2019-277-1, du 09 octobre 2019, portant détermination de la composition du conseil communautaire de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n° 2020/25, du 12 juin 2020, portant installation des conseillers communautaires de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois, entrés en fonction le 18 mai 2020 à la suite du premier tour des élections municipales du 15 mars 2020 ;

VU la délibération n° 2020/38, du 15 juillet 2020, portant installation des conseillers communautaires de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois, entrés en fonction le 28 juin 2020 à la suite du second tour des élections municipales de 2020 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder au remplacement de Monsieur Michel MAÏQUE, suite à son décès, le 12 septembre 2021 ;

CONSIDERANT que dans les communes de 1000 habitants et plus, le siège d'un conseiller communautaire définitivement empêché est pourvu par le 1er candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats conseillers communautaires.

Le conseiller communautaire suivant est installé dans ses fonctions :

COMMUNE	DELEGUE TITULAIRE
LEZIGNAN-CORBIERES	Rémi PENAIRE

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le



ID : 011-200035863-20211011-D146_2021-DE